



# TIR SPORTIF GINGINS & ENVIRONS

## TIR DE LA GINGINE 2020

### Carabine 50m

Stand de tir Tireurs Sportifs Gingins et Environs

8 cibles électroniques SIUS

Ligne de tir direction Nord-Ouest

Places de parc gratuites, près du stand de tir

GPS : Long. 46.421579, Lat. 6.180196

Site Internet : [www.ts-gingins.ch](http://www.ts-gingins.ch)

### Concours de groupes

Cibles groupe et distinction

Cible à répartition ultérieure

Cible à répartition immédiate

### Concours des Vainqueurs de la Fête

**Vendredi, le 15 mai 15 h 00 - 19 h 00**

**Samedi, le 16 mai 08 h 00 - 13 h 00**

**Judi, le 21 mai 08 h 00 - 19 h 00**

**Vendredi, le 22 mai 15 h 00 - 19 h 00**

**Samedi, le 23 mai 08 h 00 - 13 h 00**

**Dimanche, le 24 mai 08 h 00 - 13 h 00**

Prolongation des heures de tir réservées

Bienvenue à toutes les tireuses et tous les tireurs  
Nous vous souhaitons un bon tir et un agréable séjour dans nos installations

## Dispositions générales

### Prescriptions

La manifestation est soumise aux Règles du Tir Sportif (RTSp, Doc. 2.10.4020.f) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives et dispositions d'exécution (DE) y relatives.

Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir. Elles sont affichées dans l'installation de tir. Elles doivent être appliquées en tout temps par les organisateurs.

Chaque tireur participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescription du plan de tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stands de tir.

### Classes d'âge

Juniors (U17) :	10 – 16 ans	2010 – 2004
Juniors (U21) :	17 – 20 ans	2003 – 2000
Elite (E) :	Classe ouverte	
Seniors (S) :	46 – 59 ans	1974 – 1961
Vétérans (V) :	60 – 69 ans	1960 – 1951
Seniors-vétérans (SV) :	dès 70ans	1950 et plus âgés

### Droit de participation

Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés carabine 50m affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Le détenteur d'un certificat d'handicap doit le présenter aux organisateurs. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une fois par le même tireur.

### Munition

Peut être achetée sur la place de tir.

### Ouverture des bureaux

30 minutes avant le début des tirs.

### Livret de tir

Prix unique de Fr. 6.-

### Inscriptions :

Jusqu'au **08 mai 2020**, en bloc avec l'inscription des groupes, en utilisant le formulaire d'inscription ad hoc.

**Lors de l'inscription, un no. CCP et / ou compte bancaire (IBAN) sont à joindre à l'envoi.**

Par courrier à : Monsieur Stéphane BONNY,

Route de la Poste 12 – 1275 CHESEREX

Natel : 079 380 97 55 dès 19h00

Par E-mail : bonny.steph@gmail.com

### Rangeurs

15 minutes pour 15 coups. Au maximum 3 rangeurs par tireur.

### Réservation des rangeurs

En bloc avec l'inscription des groupes

### Contrôle des armes

Dans le stand, les carabines 50m non conservées dans leur étui doivent avoir la culasse ouverte.

<b>Appareils d'observation</b>	Les télescopes ou autres moyens d'observation ne sont pas admis.
<b>Responsabilité</b>	L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes ou autres objets.
<b>Assurance</b>	Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur.
<b>Tireurs individuels</b>	Ceux qui ne sont pas inscrits dans un groupe.
<b>Contrôle des coups</b>	Cibles électroniques.
<b>Plaintes</b>	Les plaintes éventuelles concernant cette manifestation sont traitées et réglées immédiatement par l'organisateur. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé. (régl. 1.31.00 du 28.08.2001).
<b>Distribution des prix</b>	Aucune distribution des prix n'aura lieu. Les palmarès seront publiés dans les 4 semaines suivant le dernier jour du tir. Les décomptes, répartitions des concours de groupes, vainqueurs de la fêtes et d'éventuelles répartitions supplémentaires seront envoyées en bloc, aux responsables des sociétés. Le palmarès sera transmis électroniquement au responsable SVTS pour publication sur le site internet « tir-vd.ch ».
<b>Dispositions particulières</b>	Les tireurs qui ont obtenu deux résultats de distinction reçoivent <b>une carte couronne à Fr. 15.-</b> à retirer pendant le tir.

### Tir sportif Gingins & Environs

Gingins, 1<sup>er</sup> décembre 2019

La Présidente  
Marinette Varidel



La Secrétaire  
Christine Stauffer



**Société Vaudoise des Tireurs Sportifs**  
Plan de tir vérifié et approuvé

Responsable Concours des Sociétés  
Gilbert Decrausaz

Chernex, le 21 février 2020



## **EXERCICES**

Zone des points : cible 10  
Programme de tir : Coups illimités, coup par coup (compris dans les rangeurs attribués)  
Position : couchée, les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer cette cible en position couché avec appui  
Frais de participation : Fr. 5.00 (finance de tir)  
Dispositions : L'interruption de l'exercice et le transfert à toutes les cibles sont autorisés.

## **GINGINS**

Zone des points : cible 10  
Programme de tir : 6 coups, coup par coup  
Position : couchée, les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer cette cible en position couché avec appui.  
Frais de participation : Fr. 10.50 (Fr. 9.90 émoulement de contrôle et Fr. 0.60 contribution de sport et de formation)  
Distinctions : Carte-couronne à CHF 8.-  
Elite + Seniors E + S 54 points  
U21 + Vétérans U21 + V 53 points  
U17 + Seniors-vétérans U17 + SV 52 points  
Dispositions : Les tireurs qui ont obtenu deux résultats de distinction recevront une carte- couronne à CHF.15.-. Les cartes couronnes non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.

## **BARILLETTE**

Zone des points : cible 10  
Programme de tir : 9 coups à tirer en 3 séries consécutives de 3 coups sans limite de temps.  
Position : couchée, les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer cette cible en position couché avec appui.  
Frais de participation : Fr. 12.50 (Fr. 11.60 finance de passe et Fr. 0.90 contribution de sport et de formation).  
Répartition : Au minimum 60% du produit des passes doit être réparti au 50% des tireurs classés.  
Répartition selon système multiplicateur.  
Voir Appendice au "Modèle de Plan de tir RTSp pour les concours des sociétés Carabine 50m".

## LES ARPEYS

Zone des points :  
Programme de tir :  
Position :

Frais de participation :

Répartition

## Cible à répartition immédiate

cible 20

6 coups, coup par coup  
couchée, les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer cette  
cible couchée avec appui.

Fr. 12.50 (Fr. 11.90 finance de passe et Fr. 0.60 contribution  
de sport et de formation).

Immédiate, selon tableau ci-dessous :

120 points Fr.80.-	114 points Fr.10.-
119 points Fr.50.-	113 points Fr. 8.-
118 points Fr.40.-	112 points Fr. 6.-
117 points Fr.30.-	111 points Fr. 5.-
116 points Fr.20.-	110 points Fr. 4.-
115 points Fr.15.-	

Au minimum 60% du produit de la passe selon tableau ci-  
dessus doit être réparti. Si la répartition immédiate n'atteint  
pas le 50 %, une répartition supplémentaire aura lieu. Au  
cas où la répartition immédiate se situe entre 50 et 60%, le  
montant manquant sera attribué comme répartition  
supplémentaire au concours de groupe.

Dispositions particulières

La répartition doit être encaissée pendant la durée du tir.  
Les prétentions éventuelles ultérieures ne seront pas prises  
en considération.

## DOLE-GROUPE

Zone des points :  
Programme de tir :  
Position :

Frais de participation :

Distinctions :

## Cible à distinction

cible 10

10 coups, coup par coup  
couchée, les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer cette  
cible en position couché avec appui.

Fr. 10.50 (Fr. 9.50 émoluments de contrôle et Fr. 1.00  
contribution de sport et de formation)

Carte couronne à Fr. 8.-

Elite + Seniors E + S	90 points
U21 + Vétérans U21 + V	88 points
U17 + Seniors-vétérans U17 + SV	87 points

Dispositions :

Le résultat compte pour le concours de groupes. Les tireurs  
qui ont obtenu deux résultats de distinction recevront une  
carte- couronne à CHF.15.-. Les cartes couronnes non  
retirées durant la manifestation deviennent caduques et  
restent acquises à l'organisateur.

## CONCOURS DE GROUPES

- Droit de participation :** Toutes les sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admises au concours.  
5 tireurs licenciés à la carabine 50 m appartenant à la même société forment un groupe. La même société peut inscrire plusieurs groupes.  
Les tireurs qui ne font pas partie d'un groupe peuvent tirer cette cible en tant que tireurs individuels.
- Les seniors vétérans dès 70 ans qui tirent avec appui sont admis à ce concours.
- Finance d'inscription :** Fr. 30.- par groupe. **Cette finance est à payer sur place avant le début du tir de la 1<sup>ère</sup> passe comptant pour le groupe.** Lors de l'inscription, un no. CCP et / ou compte bancaire (IBAN) sont à joindre à l'envoi.
- Mutations :** Les tireurs empêchés peuvent être remplacés par d'autres tireurs licenciés carabine 50m de la même société. Un tireur ayant déjà tiré la passe groupe ne pourra plus être muté. La mutation d'un tireur d'un groupe à un autre est autorisée si aucun tireur des deux groupes n'a tiré la passe groupe.
- Classement :** Le total des cinq résultats individuels définit le rang.  
En cas d'égalité le classement est déterminé :  
- par meilleur résultat individuel.  
- par tirage au sort.
- Programme de tir :** Voir cible Dôle-Groupe
- Dotations :** Au minimum 60 % du produit des finances de groupe plus une éventuelle différence provenant de la cible « Arpeys » sont à répartir à au moins 50 % des groupes classés. Répartition selon système multiplicateur. Voir Appendice au "Modèle de Plan de tir RTSp pour les concours des sociétés Carabine 50m"
- Les groupes de la société organisatrice participent "hors-concours"

## **VAINQUEURS DE LA FÊTE ELITE – VETERANS – DAMES**

Il sera attribué 23 prix en espèces ou en nature aux premiers classés à l'addition des résultats des cibles :

Gingins	100%
Barillette	100%
Les Arpeys	100%
Dôle-Groupe	100%

Départage en cas d'égalité par les cibles (dans l'ordre) :

Les Arpeys  
Barillette  
Dôle-Groupe

Dotation

### **Rang**

	<b>Elite E / S</b>	<b>Vétérans V / SV</b>	<b>Dames D</b>
1	Fr. 70.-	Fr. 70.-	Fr. 30.-
2	Fr. 55.-	Fr. 55.-	Fr. 20.-
3	Fr. 40.-	Fr. 40.-	Fr. 10.-
4	Fr. 32.-	Fr. 32.-	
5	Fr. 26.-	Fr. 26.-	
6	Fr. 22.-	Fr. 22.-	
7	Fr. 18.-	Fr. 18.-	
8	Fr. 15.-	Fr. 15.-	
9	Fr. 12.-	Fr. 12.-	
10	Fr. 10.-	Fr. 10.-	

## **VAINQUEUR DE LA FÊTE JUNIORS**

Il sera attribué 3 prix en espèces ou en nature aux premiers classés à l'addition des résultats des cibles :

Dôle-Groupe  
Gingins

Départage en cas d'égalité par la cible : Dôle-Groupe,  
Ensuite par la date de naissance (du plus jeune au plus âgé).

Dotation

### **Rang**

	<b>Juniors U17 / U21</b>
1	Fr. 30.-
2	Fr. 20.-
3	Fr. 10.-

## Disposition générales – Vainqueurs de la Fête.

Les seniors vétérans dès 70 ans ne seront classés aux concours des Vainqueurs de la fête que s'ils ont tiré toutes les cibles en position couchée sans appui.

Si un tireur Junior obtient un résultat lui permettant de gagner un prix plus élevé en catégorie Elite / Vétérans que dans sa catégorie respective, il sera classé en Elite / Vétérans et participera hors concours dans sa catégorie (Juniors U17 / U21).

Si une Dame obtient un résultat lui permettant de gagner un prix supérieur dans sa catégorie d'âge (Elite / Vétéran ou Juniors) que dans la catégorie Dames, elle sera classée dans sa catégorie d'âge (Elite / Vétérans ou Juniors) et participera hors concours dans la catégorie Dames.